



Centre de Formalités des Entreprises

Rue Félix Eboué 97159 Pointe-à-Pitre Cedex

Contact CFE Pointe-à-Pitre Tél: 0590 93 76 74- Fax : 0590 93 76 78

Contact CFE Basse-Terre Tél : 0590 99 44 45 Fax : 0590 81 21 17

Mail : cfe-fc@guadeloupe.cci.fr

Accueil CFE: du lundi au vendredi de 8h-12h00 et 14h-16h ; mercredi 8h-12h00

Traitement des Formalités : 8h-11h sous réserve de l'importance du flux de visiteurs
Permanence sur rendez-vous

IMMATRICULATION D'UNE SA A CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DIRECTOIRE

Il convient au préalable quelque soit le mode de saisie du CFE, de réunir l'ensemble des pièces constitutives du dossier ci-après.

PIECES A FOURNIR AU CFE POUR L'IMMATRICULATION AU RCS

Actes constitutifs de la société

[Un formulaire MO](#) en 3 exemplaires dûment remplis et signés

1 exemplaire original des statuts, daté, paraphé, signé par les actionnaires

1 formulaire M'BE relatif aux bénéficiaires effectifs d'une société dûment rempli et signé (pour toutes les sociétés dont la ou les personnes physiques détiennent plus de 25 % du capital social ou des droits de vote, ou à défaut, qui exercent un contrôle sur les organes de direction ou de gestion de la société).

A télécharger sur le site : <https://www.infogreffe.fr/formalites-entreprise/telecharger-formulaires-formalites-entreprise.html>

Attestation de parution de l'avis de création dans un [journal d'annonces légales](#) ou copie de celui-ci

1 exemplaire du certificat du dépositaire des fonds, accompagné de la liste des souscripteurs (original), mentionnant le nombre d'actions souscrites et les sommes versées par chacun d'eux

1 exemplaire du procès-verbal du conseil d'administration, certifié conforme par le représentant légal, désignant le président, la personne assumant la direction générale, le ou les directeurs généraux délégués

Si apport en nature : 1 exemplaire du rapport du commissaire aux Apports, daté et signé

Tout titre justifiant du lieu d'exercice: copie du titre de propriété, du bail commercial, autorisation du propriétaire d'exercer une activité ou autorisation de domiciliation + justificatif de domicile du propriétaire hébergeur, quittance...etc

Un [pouvoir](#) du représentant légal si la formalité est présentée par une tierce personne (Original)

Pièces concernant les personnes dirigeantes

Pour les membres du directoire et les membres du conseil de surveillance personnes physiques

- Une copie de la pièce d'identité : copie du passeport ou de la carte nationale d'identité, ou copie recto verso du titre de séjour en cours de validité, le cas échéant
- une [déclaration sur l'honneur de non-condamnation](#) datée et signée en original par l'intéressé,
- une attestation de filiation (nom et prénoms des parents), sauf si la filiation figure dans un document déjà produit

Fournir en plus si de nationalité étrangère (Hors CEE et OCDE)

- **Résidant en France**

Copie carte de résident, ou récépissé carte de séjour autorisant l'exercice d'une activité professionnelle ou **Visa de long séjour ou carte de séjour** indiquant l'adresse du domicile actuel, portant la mention : « vie privée et familiale » ou « compétences et talents, ou « passeport talent », ou « entrepreneur/profession libérale », en cours de validité; Tél sous préfecture : 0590 82 68 75
<http://www.guadeloupe.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-France2#!/>

Non Résidant en France,

Copie recto verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité avec une adresse à l'étranger

[Déclaration sur l'honneur de non-condamnation et de filiation](#) (Original)

Pour les membres du conseil de surveillance personnes morales

- un extrait du registre du commerce et des sociétés en original datant de moins de trois mois si la personne est immatriculée, ou tout document officiel justifiant de l'existence légale de la personne si elle n'est pas immatriculée au registre du commerce et des sociétés
- pour le représentant permanent, produire les mêmes pièces que celles énoncées précédemment pour les membres du conseil de surveillance personnes physiques

N.B: Si la personne morale n'est pas immatriculée ou relève d'un pays non membre de la communauté européenne, son représentant légal doit être déclaré au RCS ; dans ce cas, produire les mêmes pièces que celles énoncées précédemment pour les membres du conseil de surveillance personnes physiques.

Pour le Président du Directoire, le Directeur Général Unique :

- Une copie de la pièce d'identité : copie du passeport ou de la carte nationale d'identité, ou copie recto verso du titre de séjour en cours de validité, le cas échéant. Le statut porté sur le titre de séjour de son titulaire doit lui permettre de s'inscrire au RCS
- Une [déclaration sur l'honneur de non-condamnation](#) datée et signée en original par l'intéressé, qui fera l'objet d'une vérification par le juge-commissaire au Registre du Commerce et des Sociétés auprès du casier judiciaire
- Une attestation de filiation (nom et prénoms des parents), sauf si la filiation figure dans un document déjà produit

Pour les Commissaires aux comptes (obligatoire dans certains cas)

Copie de la lettre d'acceptation de leurs fonctions par les commissaires aux comptes (titulaire et suppléant)

Justificatif de leur inscription sur la liste officielle des commissaires aux comptes

Concernant l'activité

SI ACTIVITE REGLEMENTEE

- Copie de l'autorisation provisoire ou définitive délivrée par l'organisme compétent
- En cas d'exploitation d'un **débit de boisson ou d'un restaurant, copie du récépissé de déclaration d'ouverture** délivré par la mairie de la commune du lieu d'implantation
- **!! Formation :** pour l'ouverture d'un débit de boissons à consommer sur place ou d'un restaurant, obligation de suivre au préalable une formation dispensée par un centre de formation agréé afin d'obtenir un permis d'exploitation, valable 10 ans. Pour ce type d'activité, une attestation de formation sera réclamée par la mairie en vue de la délivrance du récépissé de déclaration

Par ailleurs depuis le 01 octobre 2012, une **formation en matière d'hygiène alimentaire** est exigée pour les débits de boissons proposant un service de restauration

- Effectuer en plus une déclaration d'activité auprès de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (Cerfa 13984-03), Service de l'Alimentation, Antenne des Abymes, ZAC de Kann'Opé, Dothémare II, 97139 Les Abymes. Contact Abymes : accueil DAAF au 0590996050, contact Basse-Terre : accueil DAAF au 0590990909. **Cerfa 13984-03** à télécharger sur ce lien : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13984.do

En cas d'activité de location d'hébergement touristique, gîtes, Villages Vacances, Résidence de Tourisme etc.... : Effectuer une déclaration préalable à la Mairie ([formulaire Cerfa N° 14004-02](#)) de votre bien avant le commencement de l'exploitation de votre activité (Art L324-1-1 du Code du Tourisme).

Toute modification concernant l'activité implique une nouvelle déclaration en Mairie. La loi WARSMANN du 22 Mars 2012 prévoit une sanction sous forme de contravention de 3^e Classe, en cas de non déclaration préalable, à hauteur de 450 € (Art. D324-1-1 du Code de Tourisme). » **Cerfa N°14004-02** à télécharger sur ce lien :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14004_02.do?jeton=AfuHXQFPllzK7QFPn4Xy_xjt

ORIGINE DU FONDS

ACQUISITION /LOCATION-GERANCE D'UN FONDS DE COMMERCE

- Copie de l'acte timbré et enregistré au Centre Des Impôts ou Copie du contrat de location-gérance
- Attestation de parution de l'avis dans un journal d'annonces légales ou copie de celui-ci
- Si l'acte ne comporte pas droit à la jouissance du local, copie du justificatif du local

COÛT DE LA FORMALITE

« *Compte tenu de la recrudescence de chèques impayés, seuls les paiements par carte bleue, virement et espèces sont acceptés* »

« *En cas de paiement en espèces, merci de faire l'appoint* »

Frais CCI : 70 € - Espèces, CB ou Virement

Frais de GREFFE : Espèces ou Chèque (chèque à libeller à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce)

Immatriculation d'un établissement principal	Emoluments	RBE*
Création du fonds	33,86 €	19,36€
Constitution sans activité	60,47 €	19,36€
Prise en location gérance/Achat, apport, mutation, donation, fusion, scission prise en gérance-mandat (<i>sans BODACC</i>)	62,90 €	19,36€
Achat, apport, mutation, donation, fusion, scission, prise en location gérance, prise en gérance-mandat (<i>avec BODACC</i>)	62,90 €	19,36€

*Registre Bénéficiaire Effectif ; *le document relatif au BE doit impérativement être déposé au RCS lors de La déclaration d'immatriculation ou au plus tard dans les 15 jours à compter de la délivrance du récépissé du dépôt de création, sous peine de sanction.*

Fiche mise à jour le 6 janvier 2021